La Chronique de l'Oppidum

… Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 75 DECEMBRE 2009. ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT - - Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 4ième trim. 2009

GERGOVIE, BATAILLE D'EXPERTS

L'archéologie en Auvergne cultive, bien malgré elle, le paradoxe. Sur un site bien connu on trouve sans même chercher, sur un autre tout aussi connu on cherche beaucoup sans trouver, alors que sur un troisième qui mériterait d'être mieux connu, on ne trouve rien parce qu'on ne veut surtout pas chercher. Cela s'apparente à de l'autisme.

Certes, tout « *archéologue sérieux* » (M. Poux sur France Culture le 9 septembre 2009) dira que Merdogne s'identifie au lieu de la bataille de Gergovie « *Il y a évidemment le grand site de la bataille de Gergovie dont la localisation ne fait absolument plus débat aujourd'hui, il faut bien le dire, au sein de la communauté archéologique historique. Vous ne trouverez jamais, pas un seul historien ou archéologue sérieux qui pourra prétendre le contraire…* » ; mais tout latiniste tout aussi sérieux et connaissant le texte de César dira le contraire. Comment ne pas reconnaître dans sa 'guerre des Gaules' la description d'une topographie bien connue des Clermontois, le site des Côtes, si caractéristique avec sa colline détachée du front de Côte (Chanturgue), la petite éminence intermédiaire (puy de la Mouchette) et l'arc de collines qui s'étire à sa droite (puy de Var etc.…), pour ne parler que d'eux.

En cette période où les lettres classiques semblent vouloir retrouver de leur éclat d'antan, essayons de ne pas perdre notre latin.

Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :
www.gergovie.fr
e-mail :
ascot@gergovie.fr

CORENT A RETROUVE LA COT(T)E…DE MAILLE

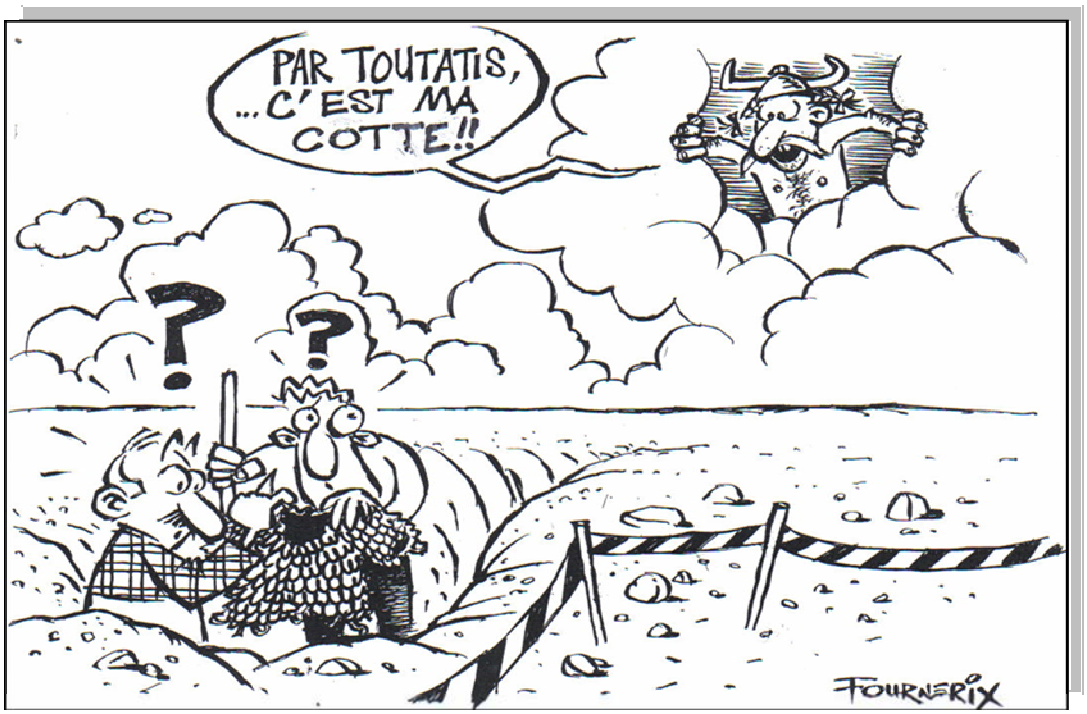

Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournerie

SOMMAIRE

Editorial……1
Lettre de P. Eychart……2à4
Environnement……...4à 5
Brèves……6

Document: une lettre de Paul Eychart

(Présentation et annotations : Philippe Gras)

La lettre que P. Eychart adressa le 4 mai 1988 aux autorités politiques et archéologiques est particulièrement révélatrice du traitement « privilégié » réservé au site des Côtes de Clermont.

Dans ce courrier, P. Eychart proteste contre « la méthode brutale » employée pour l'exécution de plusieurs sondages dans la zone du temple (ou *fanum*) lors de 'l'étude d'impact archéologique' (responsable : Gérard Vernet) en vue de l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière de la Société des Basaltes du Centre.

En effet, la solution retenue pour la réalisation des sondages - à la pelle mécanique (!) -, et leur nécessité, dans un secteur dont la richesse archéologique avait été démontrée sans ambiguïté par P. Eychart ne peuvent que laisser dubitatif. Ainsi, on éventra un mur gallo-romain ! On en fit disparaître un autre ! On ouvrit des sondages à des endroits antérieurement fouillés !

Une telle pratique de l'archéologie traduisait manifestement un manque de préparation doublé d'une absence de prise en compte des avis compétents de P. Eychart. Pourtant, dans le rapport de l'étude d'impact (p.4) on pouvait lire : *« Dans cette zone, P. Eychart a retrouvé des constructions gallo-romaines indiscutables et encore visibles »*. Malheureusement, on avait oublié, chose peu commune pour qui pratique l'archéologie, que des vestiges découverts peuvent avoir été remblayés !

La deuxième partie de la lettre est également fort instructive car toujours d'actualité (en dehors du classement de l'*oppidum* des Côtes qui, à l'époque, semblait acquis), à savoir la nécessaire protection de Chanturgue et l'étude du matériel archéologique.

Le contexte de l'époque : En février 1987, une victoire vient d'être acquise par les défenseurs du site des Côtes de Clermont. En effet, le 15 décembre 1986, le Préfet de région, M. Jacques Guérin, a fait publier un arrêté préfectoral d'inscription du site des Côtes à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Mais c'est également durant ce même mois de février (le 18) que l'arrêté de classement fut attaqué par le carrier (qui d'ailleurs finança l'étude d'impact archéologique). Malheureusement, les défenseurs n'eurent connaissance que le 30/11/89 (date du jugement du tribunal administratif) de la « requête en annulation pour excès de pouvoir » !

A la fin de l'année 1987, le cinquième livre (« La bataille de Gergovie – les faits archéologiques – les sites – le faux historique », Editions Créer – Nonette) de Paul Eychart est paru. Il s'agit d'une remarquable synthèse de ses travaux archéologiques, études et réflexions.

À Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, Monsieur le Maire, Sénateur, de Clermont-Ferrand, Monsieur le Directeur de la D.R.A.C, Monsieur le Directeur de la circonscription archéologique,

Objet : rapport critique sur une 《 étude d'impact archéologique 》 datée de février 1987, réalisée sur le plateau des Côtes de Clermont-Fd, au moyen d'une pelle mécanique.

La lecture du rapport mis en cause ici me conduit aux remarques suivantes : Si l'utilisation d'un fort engin mécanique pour faire des sondages se justifie dans des zones archéologiquement stériles, il ne saurait en être de même pour celles qui renferment des vestiges et qui en ont livrés au cours des fouilles antérieures.

J'ai dit lors de l'assemblée de décembre 1987 à la préfecture du Puy-de-Dôme, et écrit dans mes publications et ouvrages sur l'oppidum des Côtes, que la zone dite 《 sensible 》 était limitée à une région centrale sud du plateau. (voir mes plans et mes rapports). (1)

J'ai constaté sur le terrain, après avoir repéré les points contrôlés lors de ces sondages sur les plans du rapport, que certains de ces sondages ont été pratiqués dans des conditions que je trouve inacceptables, tant pour la méthode employée qui ne pouvait être plus brutale que pour le choix des endroits où ils ont été pratiqués. Je ne dirai rien des sondages qui ont été fait en dehors de la zone archéologiquement riche. Je souligne que mes

remarques portent sur trois points que l'imprécision de localisation du plan du rapport ne me permet pas d'établir, mais que sur place j'ai restitués sur le temple, sur le caravansérail et sur la construction de ma fouille 8, 29.

Le caravansérail, fouille N° 2 C (Préhistoire et origines de Clermont)

Dans le tas d'épierrage de la construction, la pelle a éventré le mur ouest de la construction, le coupant ainsi en deux, sans que sa présence soit mentionnée dans le rapport. (2)

Construction gallo-romaine, fouilles N° 8, 29 (Préhistoire..id..)

La pelle a « travaillé » à l'intérieur de la construction dans les matériaux déjà fouillés par moi et remis à l'intérieur de cette construction aux fins de remblaiement et de protection de l'édifice. Pour cette simple raison, le résultat matériel ne pouvait être que négatif. (3)

Temple, fouille N° 2 (Préhistoire..id..)

La pelle a écrasé un vestige protégé par une masse de terre de protection lorsqu'elle s'est engagée dans la construction pour pratiquer un trou dans l'épierrage provenant du dégagement des deux fana chapelles carrées. Ce vestige, avec un autre, témoignait, par sa symétrie avec son homologue du fanum ouest, de la réalité du fanum est (4). Le conducteur de l'engin aurait été bien avisé de me demander mon avis sur l'opportunité de son choix.

Enfin, il est regrettable que la même méthode ait été employée pour recouper en diagonale l'intérieur (présumé et reconstitué par moi sur mes plans, parce que non fouillé en vue de laisser une réserve pour les recherches ultérieures) de la zone nord-ouest du temple. La très faible épaisseur de terre à cet endroit ne pouvait permettre de trouver un vestige mobilier (un clou de charpente aurait été ramené au jour par la pelle..) mais a incontestablement conduit à détruire en les mélangeant avec le basalte du sous-sol ce qui pouvait subsister des limites construites du temple.

Enfin, tant dans le tas d'épierrage du temple qu'à cet endroit, il aurait été correct que les traces du passage de l'engin soient effacées. Ces deux endroits qui avaient été nettoyés, pour le terrain et équarri pour le tas d'épierrage, présentent l'aspect d'éventrations.

Rappel de la recommandation formulée par la Commission déléguée sur les lieux le 5 novembre 1982 par le C.S.R.A. a préconisé le classement des sites des Côtes et aussi de celui de Chanturgue (5). Celui des Côtes a été inscrit à l'Inventaire le 15 décembre 1986. Celui de Chanturgue ne l'a pas encore été alors que les études et démarches s'y rapportant ont été facilitées par les documents du cadastre que j'ai remis à cette fin à la Direction des Antiquités. Près de six ans ont passé sans que la solution ait été apportée! (6)

Enfin, la Commission du C.S.R.A avait demandé, dans son rapport, qu'une étude du matériel mobilier fut faite dans les dépôts conservés au Musée de la ville, dépôts qui portent sur l'essentiel des vestiges principaux fournis par mes fouilles. Or, ce point est important pour régler une des données de l'identification de Gergovie, car les examens montreront que le matériel contient, comme je l'ai dit, celui qui correspond à la période historique incriminée. (7)

Il serait souhaitable, que, pour confirmer les résultats de mes fouilles deux ou trois sondages soient faits à des endroits où j'ai reconnu les traces du peuplement de la période historique de Gergovie (8). Ce serait aussi donner une suite à la demande de la Commission du C.S.R.A. Et comment ignorer que sur la montagne de Merdogne, les fouilles continuent régulièrement alors qu'elles ont été interdites sur l'oppidum des Côtes!! (9)

(1) Il s'agit de la « zone haute » (dégagée et fouillée entre 1952 et 1961) avec le *fanum* et ses « bâtiments annexes » conservés en élévation; et de la « zone basse » (plaine de la Mouchette) où furent découverts au début des années soixante ruelles et murs bâtis (ce secteur est parfois dénommé « quartier artisanal »).

(2) Cette structure (appelée « *forum* », « caravansérail » ou « édifice à colonnes ») est constituée d'un mur de 22,25 m de long avec en retour d'angle un autre mur de 11,80 m. Il est situé à 45 m à l'ouest du *fanum*. Des indices de présence d'une colonnade furent découverts, notamment sous la forme d'un fragment de chapiteau à feuilles d'acanthe en pierre d'arkose. Dans le rapport de l'étude d'impact archéologique (p.11), ce sondage (le n°4) est d'ailleurs intitulé ainsi : *« Tranchée perpendiculaire au mur important situé à l'ouest de la zone de fouilles de P. Eychart »* !

(3) Il s'agit de murs appartenant à deux (?) constructions et situés à environ 12 m au sud - ouest de l'extrémité du « caravansérail ».

(4) Les responsables des interventions archéologiques de 2003 et 2004 sur le secteur du temple s'étonnèrent de ne pas trouver ce mur décrit et reporté sur plan par P. Eychart. Ils ne pouvaient en effet en avoir connaissance à la simple lecture du rapport, ce fait n'y étant pas mentionné.

(5) *« La seule certitude aujourd'hui, c'est que les vestiges reconnus imposent la protection de Merdogne* (sic), *de Chanturgue et des Côtes »*. (p.5 - Rapport sur les travaux du CSRA – Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique – concernant les problèmes relatifs au site gaulois de Gergovie – 1982)

(6) P. Eychart avait sollicité la protection des sites des Côtes et de Chanturgue dès le 17/12/1972 par une lettre au Ministère des Affaires culturelles. Pour Chanturgue, voir document de presse dans la dernière Chronique (n°74).

(7) *« Toute manifestation scientifique concernant ce dossier devra présenter toute garantie d'objectivité et de neutralité, et être précédée d'études approfondies (études toponymiques et topographiques, examen par des spécialistes de tout le matériel issu des fouilles anciennes et récentes) »*. (p.5 – Rapport..Idem...)

(8) Sous l'égide de l'ARAFA et Vincent Guichard, cinq sondages d'une superficie totale de 32 mètres carrés furent réalisés en Septembre 1994 et, aussi modestes furent-ils, confirmèrent les résultats des fouilles de P. Eychart dans la « zone basse » (plaine de la Mouchette) : *« Aux Côtes de Clermont, on a vérifié l'existence d'une occupation datable de la phase moyenne du second âge du Fer (III-II s. avant J.-C.) unique en Basse-Auvergne de part sa position topographique »* / *« Cette campagne ne remet donc pas en cause les données acquises par P. Eychart, bien au contraire (…). Il est d'abord bien clair que celui-ci* (le site) *a un réel intérêt archéologique »*. (p.2 et p.44 – Rapport d'activité de l'année 1994 – ARAFA – Programme de Recherche « Le peuplement des Limagnes d'Auvergne à l'âge du Fer »)

(9) Ici, P. Eychart fait sans doute allusion à sa demande de fouilles sur les Côtes, sollicitée en 1975 pour 1976 (Paul avait fouillé sur le plateau des Côtes entre 1952 et 1968 pour ensuite intervenir sur d'autres secteurs, notamment le puy de Chanturgue au début des années soixante-dix). Sa demande d'autorisation de fouiller au lieu-dit « La Plaine des Côtes » avait reçu, le 6 avril 1976, du CSRA la réponse suivante : *« ...les recherches envisagées ne présentent pas de caractère d'urgence et le dossier fourni à l'appui de la demande de reprise de fouilles sur ce site n'étant pas d'un intérêt scientifique suffisant »* ! Des fouilles eurent lieu sur Merdogne entre 1982 et 1985 (par D. Leguet et D. Tourlonias). Il s'agissait du dégagement de sept fosses situées chemin de la Croix.

L'aménagement du site des Côtes, quelques propositions d'ordre général

Nos objectifs restent les mêmes depuis la création de notre association : L'aménagement des Côtes et la reconnaissance du site archéologique **dans une perspective socialement valorisante.**

Il est impensable de découper le plateau des Côtes sans tenir compte des limites de chacune des communes périphériques du massif basaltique avec ses pentes sableuses et marno – calcaires annexes. C'est ainsi qu'une étude **hydrogéologique** sérieuse mériterait d'être conduite sur les ressources en eau qui ont encore récemment évolué suite à la fermeture de la carrière de la société des Basaltes (alimentation des zones humides basses de la carrière, de l'ancien « lac » sommital, et des ruisseaux qui rayonnent aux quatre points cardinaux).

La réalisation de tout projet est subordonnée au problème foncier. Après l'arrêt de la carrière le 18/01/2004, la société des Basaltes devait remettre à la communauté les parcelles qu'elle détenait sur les Côtes pour le franc (à l'époque) symbolique. Ce transfert foncier doit être justifié par un **projet**…**toujours en panne** à Clermont Communauté. **C'est une priorité qui ne demande pourtant pas de financement mais un simple calendrier de réalisation.**

Le projet doit préalablement définir les besoins et structurer l'espace à aménager :

- **C**hoisir les lieux d'implantation de parkings, à Chanturgue (ancienne carrière de Chanturgue) et sur les Côtes au N/O du plateau, parking qui pourrait servir de dissuasion et faciliter la circulation dans le secteur de Trémonteix.
- **R**eplanter la vigne dans la zone initialement prévue au dessus de la rue de la Barre à Chanturgue.
- **D**éfinir les espaces nécessaires à la polyculture et au pâturage des ovins et caprins.
- **D**éterminer les secteurs à laisser en friche pour abriter la faune et les parcelles qui pourraient être utilisées comme réserve pour la biodiversité naturelle.
- **I**nventorier les zones archéologiques à protéger et celles qui restent à fouiller.

Le projet doit pouvoir recenser les aménagements et définir les solutions :

- **P**oursuivre la mise en place de panneaux, et de sentiers pédagogiques à thème sur la biodiversité tout en contrôlant les espèces invasives et créer une protection efficace des sites concernés.
- **C**oordonner avec les municipalités l'installation de postes de mesure de la pollution atmosphérique.
- **I**nstaller côtés SUD et N/O deux tables paysagères à l'instar de celle existant.
- **R**assembler les données scientifiques sur le patrimoine naturel et rural (géologie, botanique, écologie…).
- **P**rotéger le point de vue de la Garlande et les zones humides pour la sauvegarde des amphibiens.
- **D**éfinir sur le carreau de l'ancienne carrière des activités de loisir pour tout public.
- **E**tudier la faisabilité d'implanter l'espace muséographique et scientifique du Grand Clermont en ce lieu où tous les autres sites archéologiques connus sont visibles.

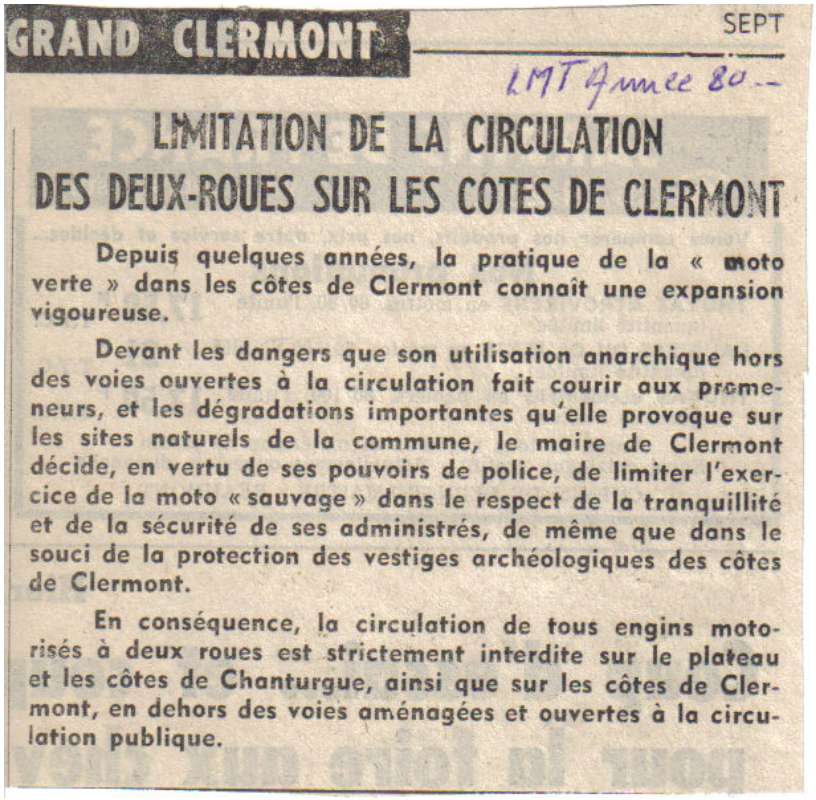

GRAND CLERMONT SEPT

LMT Année 80…

LIMITATION DE LA CIRCULATION DES DEUX-ROUES SUR LES COTES DE CLERMONT

Depuis quelques années, la pratique de la « moto verte » dans les côtes de Clermont connaît une expansion vigoureuse.

Devant les dangers que son utilisation anarchique hors des voies ouvertes à la circulation fait courir aux promeneurs, et les dégradations importantes qu'elle provoque sur les sites naturels de la commune, le maire de Clermont décide, en vertu de ses pouvoirs de police, de limiter l'exercice de la moto « sauvage » dans le respect de la tranquillité et de la sécurité de ses administrés, de même que dans le souci de la protection des vestiges archéologiques des côtes de Clermont.

En conséquence, la circulation de tous engins motorisés à deux roues est strictement interdite sur le plateau et les côtes de Chanturgue, ainsi que sur les côtes de Clermont, en dehors des voies aménagées et ouvertes à la circulation publique.

LMT. 3/10/09

PROPOS D'UN MONTAGNARD

Nuisance. *Les Français viennent de l'affirmer haut et fort à l'occasion d'un sondage CSA réalisé cet été : 83 % d'entre eux trouvent les loisirs «moteur» peu respectueux de l'environnement et leur pratique « dangereuse dans les sentiers fréquentés par les promeneurs ». Qu'on se le dise donc, les processions tonitruantes et polluantes de 4 x 4 sur les chemins forestiers ne sont plus vraiment tendance dans l'horizon paisible de nos métairies. Et, en ce début d'automne roux, nul poète, à notre connaissance, n'a encore déclaré sa passion auditive pour «le son du... quad, le soir au fond des bois».*

Faire respecter l'interdiction de circuler à tous véhicules à moteur.

La protection des Côtes ne peut être réalisée qu'avec **une volonté forte de nos élus**. Malheureusement, cette volonté n'existe pas puisque la destruction du site se poursuit malgré les innombrables protestations restées sans effet. Cette' mécanique' invasive et polluante est régulièrement décriée dans les articles de presse dont nous avons retrouvé un exemplaire des années 75 ou 80 ainsi que les propos du Montagnard du 3 octobre dernier.
Récemment, lors de notre rencontre avec M.AUBY (vice président à Clermont Communauté en charge de l'aménagement des Côtes), celui-ci nous a déclaré que plusieurs sites en dehors des Côtes pourraient accueillir motos et quads. Aucune indication ne nous a été donnée quant à leur emplacement. Nous saurons patienter et nous en satisfaire à condition que cette annonce restrictive ne se termine pas en un nouveau rideau de fumée !

Les journées du patrimoine

LMT-25/09/09

CÔTES DE CLERMONT ■ Redécouvrir les richesses d'un site historique

Les balcons verts de la ville

L'Association de sauvegarde des côtes de Clermont-Chanturgue a proposé deux visites thématiques « Le site des côtes sous toutes ses facettes» pendant les Journées du patrimoine.

Ne pas oublier les sites naturels, c'est ce que semble affirmer l'Ascot avec une inlassable énergie en participant chaque année aux Journées du Patrimoine.

Site naturel incomparable et lieu culturel reconnu, les Côtes de Clermont Chanturgue accueillaient ce week-end des visiteurs toujours friands de découvrir ou redécouvrir les ressources que recèle ce magnifique environnement urbain. Nouveaux Clermontois venus faire connaissance d'un lieu de promenade de proximité, internautes désireux de passer du virtuel au réel, fidèles habitués venus en apprendre un peu plus mais également simples habitants des quartiers avoisinants attachés à leur « balcon vert » ils avaient le choix entre deux thématiques : un parcours botanique et géologique commenté par Jean Berthier, expert en la matière, pour qui le prunellier épineux, le sorbier domestique et le chêne pubescent n'ont aucun secret sans oublier l'évolution d'un vignoble fameux.

Les amateurs d'archéologie n'étaient pas en reste pour autant guidés par Jean-Louis Amblard, « l'instit » passionné et passionnant qui a désormais ses auditeurs venus spécialement écouter ses nouveaux développements sur les vestiges archéologiques, résultats d'un travail approfondi sur le sujet.

La visite proposée les deux jours du week-end a permis à ceux qui souhaitaient suivre les deux ateliers de revenir le lendemain. Le temps ne fut pas défavorable malgré quelques grisailles dans le ciel et si les sites extérieurs sont naturellement pénalisés par les caprices de la météo, ils présentent l'avantage d'être ouverts tous les jours de l'année gratuitement !

Ces journées dédiées au patrimoine culturel local ont donné l'occasion aux membres de l'association et leur président, Yves Anglaret, d'informer le public sur l'appel lancé aux pouvoirs publics pour une promotion globale du potentiel archéologique régional et une synergie entre tous les sites. ■

Description du camp romain sur Chanturgue
Par JL. Amblard et P. Pérol

Les rendez vous de l'ASCOT

Que ce soit pour la reconnaissance du site archéologique ou pour l'aménagement et la mise en valeur des Côtes, nous avons sollicité auprès des différents élus et représentants de l'Etat des réponses à nos problèmes.

Dans la prochaine chronique nous rendrons compte de ces différents rendez vous :

M. Schmitt Préfet de région, M. Veau secrétaire général de la Préfecture

M. Gouttebel Président du Conseil général

M. Adenot Président du SEPAC, et Mme Luciani la directrice

M. Gardes, à l'environnement de Clermont-Co, puis M. Auby son successeur pour les Côtes.

M. Gregory Bernard Président pour le conseil de la vie locale.

M. Bianchi en charge de l'archéologie à Clermont-Co.

Bulletin d'abonnement à ***"La Chronique de l'Oppidum"***
à retourner à
ASCOT, 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ».
Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros)

Bulletin d'adhésion à l ***"ASCOT"***
Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr
✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 € o
Membre bienfaiteur (30 € ou plus) o